



Ma femme ne peut pas voir ses parents

Par **neant**, le **01/02/2016 à 16:17**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnde puis un mois la soeur ainée de ma femme a pris chez elle les parentsrn rn agées nous avons le droit a quelques minutes au téléphone avec la rn rn mère de ma femme impossible d avoir le père soit disant il pert la rn rn la tete la mère de ma femme a du mal a se déplacer nous avons rn rn prévus de prendre une location a coté mais ce n est pas possiblernrn la soeur ainée refuse l accès a son domicile les deux soeurs ne rn rn s entendent pas ;rn avons nous des droits que pouvons nous faire rn rn ma femme est très malheureuse et moi aussi la soeur refuse tout rn rn dialoguern**MERCI** [smile4]

Par **neant**, le **01/02/2016 à 18:07**

bonjour je m excuse vivement pour mon incorrection ;merci a vous

Par **morobar**, le **01/02/2016 à 19:00**

Bonsoir,rnVous ne pouvez pas forcer la porte du domicile de votre b elle sœur, si elle ne veut pas vous recevoir.rnAucun juge ne peut la forcer à vous ouvrir.rnIl faut donc organiser des rencontres en terrain neutre ou chez vous.rnCe n'est qu'en cas d'opposition de cette belle - sœur que vous devrez passer par le JAF afin que soient organisées des visites en extérieur.

Par **neant**, le **01/02/2016 à 19:06**

je vous remercie pour la réponse rapide que vous m avez donnéernsalutations